

Photo de l'élève

Année scolaire/.....

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE/...../.....

CLASSE

Promotion de la santé en faveur des élèves

PROJET d'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Scolarisation d'un enfant ou d'un adolescent atteint de troubles de la santé

B.O. n° 24 du 18.9.2003 – Circulaire n° 2003-135 du 8.09.03

Cachet de l'établissement

⇒ Parties prenantes

➤ **L'élève**

➤ **Parents ou responsable légal**

Mère (ou tutrice)

Père (ou tuteur)

Nom

Prénom

Adresse

Domicile

Mobile

Travail



à compléter par la famille

Autorise un personnel enseignant ou encadrant :

.....
à délivrer les médicaments prescrits dans les conditions précisées sur l'ordonnance jointe (voie orale ou inhalée).

Le responsable légal fournira impérativement l'ordonnance récente et les médicaments prescrits.

➤ **L'établissement scolaire**

▪ **Directeur ou Chef d'établissement scolaire**

Nom - Prénom



▪ **Enseignants**

Nom - Prénom

Nom - Prénom

➤ **Médecin traitant et autres services de santé**

Qualité - Nom



Qualité - Nom



➤ **Autres intervenants**

Qualité - Nom



Qualité - Nom



PROCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE
à renseigner par le médecin

1. Les signes d'appel (symptômes visibles) et les mesures à prendre

Les signes d'appel	Mesures à prendre
	<p style="text-align: center;"><i>Prévenir les parents (numéros d'appel en page 1)</i></p>

ATTENTION

S'IL EXISTE DES SIGNES DE GRAVITE,

APPELER LE N° DES URGENCES = 15

2. Les informations à fournir au médecin du service des urgences
Certificat médical rédigé par le médecin (sous pli confidentiel).

Aménagements

1. Aménagements d'horaires oui non

2. Sorties scolaires et en classes transplantées : veiller à ce que l'élève ait toujours sa trousse d'urgence.

3. Autres aménagements (DAPAD, PPRE, PAP, PPS)

A tout moment le projet peut être modifié à la demande d'une des parties.

➡ **La famille est chargée de transmettre le PAI
à la M.F.R**

PROJET SIGNE LE.....

SIGNATURES

Parents ou représentant légal

L'élève

Le directeur ou le chef d'établissement

Le médecin (cachet et signature)

Pour information : Le secret médical s'impose au personnel de santé, de même que le devoir de réserve aux membres de l'équipe éducative.

Diffusion de ce document : Aux signataires.

Les frais de transport, de consultation en cas d'urgence sont à la charge des détenteurs de l'autorité parentale.